

Délibération n° 25-0305

CFVU DU 13 FEVRIER 2025

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE LA MODIFICATION DU DIPLÔME D'UNIVERSITÉ CYBERCRIMINALITÉ.

- **La commission formation et vie universitaire du conseil académique de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 13 mars 2025 réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric Hoffmann, vice-président de la CFVU,**

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Le quorum ayant été constaté en début de séance,

DÉCIDE

Article 1

Etant préalablement exposé que le droit d'accès à la formation est à compter de la rentrée universitaire 2025, le niveau baccalauréat.

Par la présente délibération, la commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne approuve la modification du diplôme d'université cybercriminalité.

Article 2

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Article 3

La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes règlementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 13/03/2025.*

Présents	20
Représentés	8
Abstention(s)	0
Suffrages exprimés	28
Pour	28
Contre	0

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

Signé

Alexandre PERAUD.

Publié le :

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :